

Réf. : DEC/2020/25/1.1

Objet : TRAVAUX DE RESTAURATION ET D'AMENAGEMENTS INTERIEURS DE L'EGLISE NOTRE DAME DES SABLONS – AIGUES-MORTES

Le Maire de la commune d'Aigues-Mortes,

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment les articles L2122-18 et L2122-22 relatifs aux compétences du Maire ;

Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements, notamment son article 10 ;

Vu les dispositions du code de la commande publique ;

Considérant le DCE N° 2019/008 relatif au marché " TRAVAUX DE RESTAURATION ET D'AMENAGEMENTS INTERIEURS DE L'EGLISE NOTRE DAME DES SABLONS – AIGUES-MORTES " établi par le service des marchés publics ;

Considérant que ce marché est divisé en tranches :

1 – Tranche ferme

2 – Tranche conditionnelle 2

3 – Tranche conditionnelle 3

Considérant que le lot peinture n'a pas été attribué (lot infructueux) lors de la décision DEC/2019/69/1.1 du 28 octobre 2019,

Vu la nouvelle consultation pour le lot peinture,

Vu le rapport d'analyse des offres définitif du lot « Peinture » en date du 7 juillet 2020

Considérant que ce marché est divisé en lots :

- * Lot 1 (Maçonnerie – Ravalement – Pierre de taille),
- * Lot 2 (Charpente – Couverture – Zinguerie),
- * Lot 3 (Métallerie – Miroiterie),
- * Lot 4 (Menuiserie bois),
- * Lot 5 (Plomberie – Chauffage),
- * Lot 6 (Électricité),
- * Lot 7 (Peinture),
- * Lot 8 (Désamiantage),
- * Lot 9 (Campaniste),
- * Lot 10 (Vitreaux),
- * Lot 11 (Consolidation de peintures murales),

DECIDE

Article 1er :

D'approuver le Dossier de Consultation des Entreprises N° 2019/RESTAURATION NDS - "TRAVAUX DE RESTAURATION ET D'AMENAGEMENTS INTERIEURS DE L'EGLISE NOTRE DAME DES SABLONS – AIGUES-

MORTES", établis par l'assistant à la maîtrise d'ouvrage. Les conditions sont fixées comme prévu dans les documents du marché.

Article 2 :

De choisir la procédure adaptée comme procédure du marché.

Article 3 :

D'attribuer ce marché (lot Peinture) au candidat ayant remis l'offre la plus avantageuse en application des critères d'attribution et du rapport d'analyse des offres fournis par l'assistant à la maîtrise d'ouvrage, soit :

*** Lot 7 (Peinture) :**

Pelatan, 326 rue du docteur Fleming – 30900 Nimes, pour le montant d'offre contrôlé de **57 892,00 € HT**. Le montant d'attribution est réparti comme suit :

* 1 : Tranche ferme : **2 925,00 € HT**

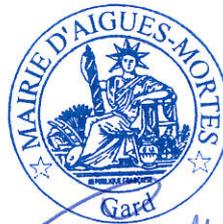
* 2 : Tranche conditionnelle 1 : **45 770,50 € HT**

* 3 : Tranche de marché 3 : **8446,50 € HT** et une option **750,00 € HT**

Article 4 :

De transmettre la présente décision au Représentant de l'Etat dans le département. Cette décision sera exécutoire le jour de sa transmission.

Fait à Aigues-Mortes, le 31 juillet 2020



**Le Maire,
Pierre MAUMEJEAN**

Certifié exécutoire compte tenu des :
- date de transmission à la Préfecture :
- date d'affichage :